Braccio, Nadia

De: chantal drapeau [chantaldrapeau@hotmail.com]

Envoyé: 13 mars 2014 10:31

À: Greffe

Objet: Å verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R3854-2013 (phase 2)

Aux membres de la Régie de l'énergie Mesdames Louise Pelletier, Louise Rozon et Françoise Gagnon

Objet : Les nouveaux compteurs - À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R3854-2013 (phase 2)

Malgré le non consentement Hydro-Québec réitère :

À la mi-décembre 2013, nous sommes témoin que les compteurs intelligents s'installent en grand nombre dans le village de Val-David et dans ses environs. Sans même avoir reçu l'avis d'installation des nouveaux compteurs, plusieurs concitoyens en constatent l'installation à leur demeure.

Nous nous empressons de signifier notre non consentement à Hydro-Québec par courrier recommandé le 17 décembre 2013 avec copies conformes à Laval/Laurentides Refuse et à M.Claude Cousineau, au député de Bertrand.

Le 5 février 2014, nous recevons une réponse à notre avis de non-consentement dans lequel Hydro-Québec réitère la façon de procéder pour l'installation d'un compteur de nouvelle génération ou pour un appareil non communicant.

Le 13 février 2014, nous envoyons un second avis de non-consentement avec copies conformes à Laval/Laurentides refuse, M.Claude Cousineau, député de Bertrand et M.Amir Khadir du Bureau National de Québec Soilidaire.

Le 23 février 2014, nous recevons un avis de l'installation sans frais d'un compteur intelligent de nouvelle génération disant que dans les prochaines semaines, Hydro-Québec installera des compteurs dans notre secteur.

Nous avons la nette impression que l'information de notre non consentement est absente de notre dossier et non considérée.

Cette situation de réitérement d'Hydro-Québec entraîne une préoccupation importante à notre esprit soit l'inquiétude de se faire remplacer notre compteur malgré notre non consentement.

Est-ce qu'Hydro-Québec pourrait simplement avoir une liste de tous leur client, qui leur ont envoyé une lettre de nonconsentement et respecter leur choix ?

Les frais d'installation d'un compteur non communicant :

Nous nous préoccupons des frais reliés au coût d'installation d'un compteur non communiquant. Nous trouvons que les coûts sont trop élévés surtout que les compteurs électromécaniques fonctionnent très bien puis ils sont déjà installés. De plus, les frais pour la relève sont déjà inclus dans nos paiements mensuels. Pourrions-nous avoir le choix clair de garder le compteur électromécanique ?

L'augmentation des coût d'électricité avec les nouveaux compteurs :

Nous sommes préoccupés par l'augmentation des coûts d'électricité avec les nouveaux compteurs suite à des partages et lectures au sujet des gens qui ont vu leur factures augmentée pour la même consommation d'énergie. Cette information est absente du dépliant « Les compteurs de nouvelle génération - une solution

d'avenir » qu'Hydro-Québec envoie avec sa lettre « Installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération ».

Est-ce que la Régie pourrait avoir un contrôle encore plus rigoureux auprès d'Hydro-Québec pour toute augmentation des coûts d'électricité?

Le droit à la vie privée :

Nous sommes préoccupés par le fait que les nouveaux compteurs puissent identifier et différencier les appareils électriques qui sont actifs dans la maison et enregistrer continuellement notre consommation d'électricité.

Si une relève mensuelle suffisait auparavant, pourquoi cette intrusion dans notre vie privée maintenant?

La santé :

Nous sommes préoccupés également par l'effet possible du déploiement du réseau des compteurs intelligents à moyen et à long terme sur la santé publique du Québec. Nous ne voulons pas courir ce risque. De plus, l'inquiétude de nombreux experts indépendants ouvre les yeux à ce sujet.

Est-ce que la Régie de l'énergie et Hydro-Québec pourraient écouter et entendre ce qu'ils ont à dire ?

Nous ne sommes pas convaincus de l'intégrité des audiences publiques de la part de la Régie de l'énergie et du gouvernement. Pourriez-vous prendre le temps d'entendre la voix de presque 2 millions de concitoyens qui refusent les compteurs et prendre vraiment conscience des effets possibles de ceux-ci sur la santé physique, économique et sur la vie privée des québéçois ?

Enfin, selon nous, un moratoire pourrait être une décision juste, responsable et favoriser la paix!!!

Merci de votre précieuse écoute

Chantal Drapeau et Yves Chagnon Val-David